

# C, droit constit, juin 2004 (rattrapage), Montpellier

## Par margo, le 15/06/2004 à 11:50

Veuillez commenter le texte suivant :

"L'avènement de la Troisième République présente dans notre histoire, une importance presque aussi grande que la chute de l'Ancien régime : celle-ci marque le début d'une ère d'instabilité constitutionnelle ; celle-là y met un point final. De 1789 à 1870 et de 1870 à 1940, une bonne douzaine de constitutions se succèdents uivant une cadence accélérée ; dans la seconde une seule demeure en vigueur, dont la brièveté permet une souple adaptation aux transformations politiques et sociales. Avant 1870, aucun régime ne dépasse quinze à dix-huit ans : la puberté leur est fatale ; après 1870, un seul régime dure pendant soixante-dix ans. Il se prolonge d'ailleurs après sa coupure par l'occupation nazie entre 1940 et 1944. Le régime établi par la Constitution du 27 octobre 1946 ressemble comme un frère à celui qu'avait instauré la Constitution de 1875. A tout prendre, il y a moins de différence entre la Troisième et la Quatrième République qu'entre la monarchie de saint Louis et celle de Louis XIV. La République parlementaire a donné à la France une nouvelle tradition politique, et uen stabilité constitutionnelle qu'elle n'avait pas connue depuis l'Ancien Régime : après la longue suite de révolutions que nous avons décrite, la France a retrouvé son équilibre. Malheureusement, elle l'a payé d'une faiblesse et d'une instabilité gouvernementales qui s'aggravèrent après la guerre de 1914 et devinrent insupportables après celle de 1939".

Maurice DUVERGER, Les constitutions de la France, collection "Que sais-je?"

J'ai bien aimé la phrase : "aucun régime ne dépasse quinze à dix-huit ans : la puberté leur est fatale". Mais en fait c'est la seule chose que j'ai aimé dans ce texte.

#### Mon plan:

- I La longévité de la Troisième République, un remède à la succession des régimes
- A) L'assurance de la continuité d'un régime
- B) La perte des avantages relatifs à la succession des régimes (expérience des différents régimes par la France)
- Il La stabilité constitutionnelle de la Troisième République, un équilibre retrouvé pour la France
- A) La fin de l'instabilité constitutionnelle
- B) Une stabilité cosntitutionnelle aux dépends de la stabilité gouvernementale

Pouvez-vous me dire ce que vouspensez de mon plan ? N'hésitez pas à être critique, moi je ne le trouve pas très satisfaisant alors je ne me vexerai pas! Et pouvez-vous aussi me proposer le plan que vous auriez fait ? Merci!

Par margo, le 16/06/2004 à 13:24

:cry:

Alors personne ne veut m'aider ? Image not found or type unknown

Enfin maintenant releast passé de toute façon, mais j'aurais aimé avoir une petite correction

"juristudiant"... Image not found or type unknown

# Par Vincent, le 16/06/2004 à 14:05

oui, oui...mais moi je ne suis pas encore en vacances.

:wink:

En revanche Olivier et Jeecy le sont...!!! Vas y Margo, harcèle les de messages privés... Image not found or type

### Par jeeecy, le 16/06/2004 à 15:08

[quote="Vincent":3hlhujsp]oui, oui...mais moi je ne suis pas encore en vacances.

:wink:

En revanche Olivier et Jeecy le sont...!!! Vas y Margo, harcèle les de messages privés... Image not found or type

[/quote:3hlhujsp] MERCI Vincent

:lol:

au passage tu as le droit de mettre TROIS E à Jeeecy Image not found or type unknown

pour la correction je vais essayer de voir cela ce soir...

@+

Jeeecy

## Par un\_etudiant, le 03/07/2004 à 01:02

[quote:3s4ozg02] La longévité de la Troisième République, un remède à la succession des régimes [/quote:3s4ozg02]

je trouve le titre de cette partie un peu dénué de sens margo! car le remède à la succession des régimes, c'est la IIIème Rép. en elle-même, la longévité ne vient qu'après... tu vois ce que

je veux dire ? c'est sur que la longévité d'un régime est le remède à la succession des régimes, c'est évident !

je sais pas si tu comprend ce que je veux dire!

par contre j'aime beaucoup ta seconde partie!

moi personnellement j'ai fait un plan du genre

- I) La 3ème Rép : la fin de l'instabilité constitutionnelle
- A. Forte instabilité constitutionnelle (j'évoque tous les régimes depuis 1789)
- B. L'installation de la 3ème (circonstances, etc...)
- II) La force de la 3ème Rép
- A. Dans la théorie (les constituants, l'action de durkheim, les différentes lois constitutionnelles, le régime parlementaire dualiste etc...)
- B. Dans la pratique (sa longévité encore inégalée, ses principes repris dans la 4ème et la 5ème, les PFRLR repris par le conseil constitutionnel sous la 5ème, etc...)

enfin, les titres sont inexacts et bien sur mieux arrangés, tout ca c'est de tête j'ai malheureusement jeté mon brouillon...

:wink:

courage pour les résultats margo Image not found or type unknown

si quelqu'un veut donner son avis sur nos plans, c'est gentil! je crois que les soirées sont

longues à Nancy Image not found or type unknown

#### Par fabcubitus1, le 03/07/2004 à 05:06

"La force de la IIIème Rép", je trouve que cette formulation est pas terrible! Cette IIIème Rép a connu une forte instabilité gouvernementale, ce qui était dû au fait que suite à la crise du 16/05/1877, le président Jules Grévy a déclaré qu'il ne ferait jamais obstacle au parlement en refusant d'utiliser le droit de dissolution, droit de dissolution jugé antidémocratique, alors qu'il sert à débloquer des situations de crise politique entre exécutif et législatif en renvoyant les députés devant le peuple, ils ont confondu représentants du peuple et peuple. Et le droit de dissolution a été condamné jusqu'à la Vème, même s'il existe dans la IVème, il est très règlementé!

Mais bon, cette IIIème Rép, qui a subit une instabilité gouvernementale, comme la IVème, a accompli de grandes choses, dans le domaine des droits et libertés, comme la IVème rép! La IIIème Rép a réussit a surmonter des épreuves, parce que les lois constitutionnelles sont courtes et que les systèmes établis par celles-ci sont adaptables (pas de 1er ministre dans le texte). Et c'est cette adaptabilité qui a permi cette longévité!

Par margo, le 03/07/2004 à 10:40

Merci un étudiant d'avoir relancé le sujet!

Mais je continue à penser que c'est la longévité de la IIIe République qui met un terme à la succession des régimes, car si la IIIe République n'avait pas duré elle aurait été un régime de courte durée comme les autres auquel aurait succédé un autre régime donc cela n'aurait pas mis fin à la succession des régimes. Tu me suis ?

#### Par un\_etudiant, le 03/07/2004 à 11:33

oui bien sur!

mais alors, la question à se poser, c'est plus "pourquoi elle a duré si longtemps ?" car il est évident qu'un régime qui dure longtemps met fin à l'instabilité des successions de régimes

enfin, je crois qu'on a tous les 2 raisons, c'est juste un point sur lequel l'un ou l'autre a plus ou

moins insisté Image not found or type unknown

merci fabcubitus1 d'avoir participé ! comme je l'ai dis, ce n'est pas mes titres exacts, mais je me souviens plus du tout du titre de mon grand 2 !

# Par fabcubitus1, le 03/07/2004 à 18:47

Pour moi, comme je l'ai dit plus haut, la IIIème Rép a duré longtemps, car les lois constitutionnelles de 1975 sont "légères" et adaptables du fait que ça devait être une organisation du sommet de l'Etat temporaire en attendant un accord entre les monarchistes légitimistes et les monarchistes orléanistes et en fait ils ont mis en place un système républicain et les élections après ont donné la majorité aux républicains et pour moi, elle a duré car elle convenait à tous les dirigeants politiques, car elle était issue d'un accord entre monarchistes et républicains.

Je pense que ce n'est pas le fait que la Illème ait duré longtemps qui fait que la succession rapide des régimes politiques cesse. Car après la Illème, c'est à dire en 1940, c'est la guerre et le régime autoritaire de Vichy, qui par sa nature ne pouvait pas durer (bcp d'opposition), et après, le Gouvernement provisoire, qui a lutté contre les faiblesses de la Illème Rép pour donner la IVème Rép, avec les défauts qu'on lui connait, puis la Vème à mi chemin entre la Illème et la IVème, elle a lutté contre les défauts de ces 2 républiques, Pour moi, c'est les multiples expériences de régimes politiques que la France a connu qui font que maintenant, elle a "trouvé ses marques" et par conséquent la stabilité politique, grâce a des moyens d'actions efficaces et utilisables : rationalisation du parlementarisme, droit de dissolution et responsabilité gouvernementale, même si cette dernière est quasi inutilisable à cause du fait majoritaire, en fait, il n'y a pas blocage de la situation, les 2 pouvoirs, exécutif et législatifs coopèrent et sont "contrôlés" par l'opposition.

#### Par Vincent, le 04/07/2004 à 23:20

Oui la IIIème a stabilisé ces successions intempestives de régimes. Il ne faut pas oublier que la III était un diesel et a mis un certain temps à s'installer durablement.

Bien sur, le style concis des lois constitutionnelles joue pour beaucoup. Elle rompt avec les longues contitutions précédentes et surtout peut s'adapter au travers de sa pratique aux évolutions politiques et sociales françaises. Mais une fois que les oppositions d'origine diparaissent, que de nouvelles idées politiques, économiques et sociales apparaissent, c'est à dire que l'ombre de l'ancien régime et révolutionnaires s'estompent progressivement, on retombe dans de nouveaux errements. Ce n'est qu'en 1958 que la stabilité revient.

en fait la troisième est l'âge post pubère, de la maturité. Maturité qui n'est pas pleinement atteinte car après s'être construit il faut apprendre à se connaitre. Ce n'est qu'en ayant conscience de ses limites que l'on devient raisonné et sage. Adolescent, jeune homme et enfon adulte.

La Illème a été une bien jolie demoiselle.

#### Par un etudiant, le 08/07/2004 à 20:28

bon bah verdict diai eu 11, soit ma meilleur note de l'année en droit constit, ma matière qui

portait le noir ! Image not found or type unknown

et toi margo?

#### Par margo, le 09/07/2004 à 10:11

Moi 7 mais j'ai toujours eu 7 ou 8 dans cette matière sauf en TD.

Par contre je la repasse en septembre donc il faudrait que j'aie la moyenne. Je pense que c'est une question de méthode parce qu'à chaque fois je connais mon cours. Comprends pas!

Par **moko**, le **25/08/2004** à **13:45** 

:wink:

Précisons que cette épreuve durait 3 heures. Image not found or type unknown